

ensuite...

Au fur et à mesure

des demandes des organismes cités ci-dessous

ou au plus tard 1 mois après l'installation,

si un ou plusieurs organismes ne vous ont pas contacté

Formalités	Buts	Organismes à consulter	Pièces à fournir	Délais	Budget
Fournir et remplir les documents demandés	Immatriculation définitive	Direction Générale des Impôts (DGI)	Confirmer le choix en matière de Régime Fiscal et de TVA		
id. ou	Immatriculation définitive ouvre droit aux Allocations Familiales	Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales (URSSAF)	Répondre aux éventuelles précisions demandées		Voir fiche cotisations sociales du site www.veterinaire.fr
Prendre contact avec ces organismes au plus tard avant la fin du premier mois	Immatriculation définitive ouvre droit aux prestations Maladie Maternité	Organisme d'Assurance Maladie	- Paris + 77 : fiche familiale - Province et SCP et SEL : déclaration TNS Fiche familiale d'état civil	Variable	Voir fiche cotisations sociales du site www.veterinaire.fr
id.	Immatriculation définitive ouvre droit au régime Invalidité Décès et au régime de Retraite	Caisse Autonome de retraite et de Prévoyance des Vétérinaires (CARPV)	Questionnaire d'affiliation, Certificat d'inscription à l'Ordre Régional des vétérinaires		Voir fiche cotisations sociales du site www.veterinaire.fr

**variable selon les priorités
(conseil: le plus vite possible)**

Formalités	Buts	Organismes à consulter	Pièces à fournir	Délais	Budget
Démarcher plusieurs organismes de protection sociale complémentaire	Compléter les protections sociales obligatoires en matière de : - Complémentaire Maladie Maternité - Indemnités journalières	Mutuelles Assurances privées		Immédiat	Variable selon la protection souhaitée

	<ul style="list-style-type: none"> - Invalidité décès - Épargne Retraite - Diverses assurances 				
--	---	--	--	--	--

dans les 3 mois suivant l'installation

Formalités	Buts	Organismes à consulter	Pièces à fournir	Délais	Budget
Le cas échéant (création, succession notamment) Adhésion à un centre de gestion agréé	Aide comptable Abattement fiscal forfaitaire	Centre de gestion agréé tel que ARAPL , AGAPS	Demande d'adhésion		environ 285 € par an
Si il y a embauche d'un salarié		URSSAF	Remplir la DUE (Déclaration Unique d'Embauche)	Dès l'embauche	Gratuit
Facultatif Contact avec les organismes professionnels	Formation permanente	SNGTV CNVSPA AVEF			